

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE
DU CIMETIERE MILITAIRE DURANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 19 avril 2021, et jusqu'à la fin des travaux
d'assainissement,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores, avenue
du Cimetière Militaire, du n°14 à la RD 420,**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le
Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui
le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 31 mars 2021

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence, the Mayor, is written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '1871'.

David VALENCE